

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1917>

Communiqué de l'UGTG à propos du procès intenté aux jeunes militants du Journal Rebelle

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2013

Mis à jour le : mardi 15 janvier 2013

UGTG.org

Courant Décembre 2012, ce sont trois jeunes Militants du journal « Rebelle » qui ont été arrêtés devant le lycée agricole de Convenance à Baie-Mahault, à la demande du principal.

Le 16 et le 18 janvier 2013, ce sont encore deux membres du journal « Rebelle » qui sont convoqués devant la justice coloniale française.

D'ailleurs, l'ordre colonial a un problème avec l'expression de la jeunesse.

Mais que reproche-t-on réellement à Raphaël I CECE et à Sony LAGUERRE sinon leur engagement militant à dénoncer les injustices, le mépris et leur détermination à défendre les intérêts de la jeunesse et singulièrement ceux des lycéens et étudiants.

Les autorités auraient sans doute préféré que ces jeunes se perdent dans les paradis artificiels et autres distractions. Mais non, ils ont choisi de militer, de s'exprimer par le biais d'un journal.

L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté ces atteintes portées aux libertés fondamentales et singulièrement contre le droit d'expression de la jeunesse.

L'UGTG apporte son soutien militant aux jeunes du journal « Rebelle » et exige l'arrêt immédiat des poursuites.

NON À LA RÉPRESSION !!!

**ANSANM NOU KA LITÃO ANSANM NOU KÃO
GANNYAŌ,**

**JOU NOU KÃO MÃO TÃO A JOUNOU PÃO KÃO VWÆ
JOU !!!**

Le Secrétaire Général de l'UGTG

Elie DOMOTA

Lapwent, 15 Janvier 2013